



CANADIAN ENVIRONMENTAL LAW ASSOCIATION
L'Association canadienne du droit de l'environnement



ENVIRONMENTAL | DEFENCE



CFUW
**ONTARIO
COUNCIL**



Citizens Environment Alliance

CONCERNED WALKERTON CITIZENS



Coalition for a
Liveable
Sudbury

ecojustice

formerly Sierra Legal Defence Fund



Federation of Ontario Cottagers' Associations



Friends Of East Lake
Prince Edward County



Ontario Headwaters Institute



SIERRA
CLUB
ONTARIO



Le 19 février 2010

L'honorable John Gerretsen
Ministre de l'Environnement
Édifice Ferguson
11^{ème} étage
77, rue Wellesley, Ouest
Toronto ON M7A 2T5



Scugog Lake Stewards Inc.



waterloosians.ca
democracy in action

Monsieur le ministre,

**OBJET : RELEVER LES DÉFIS EN SUSPENS DANS LE CADRE DES
EFFORTS SUR LA PROTECTION DES SOURCES DE L'ONTARIO**

Comme vous le savez, nous sommes présentement dans la deuxième phase principale du processus de planification de protection des eaux brutes de l'Ontario, entrepris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*. Notamment, les comités de protection des sources

(CPS) de toute la province évaluent actuellement les problèmes qui menacent les sources d'eau potable. En même temps, les CPS veillent à la tenue de consultations publiques au sujet de plusieurs questions soulevées par les prochains rapports d'évaluation.

Bien que ce travail important soit bien amorcé, nous vous écrivons pour vous aviser qu'il y a encore plusieurs défis d'exécution importants qui ne sont pas résolus à l'heure actuelle.

Voici ces défis:

- (1) Jusqu'à présent, les Grands Lacs comme source d'eau potable n'ont pas été inclus convenablement dans le processus de planification de protection des sources;
- (2) Les réseaux privés d'eau potable ne sont pas couverts suffisamment dans le cadre de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*;
- (3) Les règlements et le cadre juridique ont besoin d'être élaborés afin de régler les menaces potentielles sur l'eau potable qui proviennent des terres, des réseaux de transport et des installations gérées par le gouvernement fédéral; et,
- (4) Des dispositions sont nécessaires afin d'assurer une transition rapide et efficace des membres nouvellement nommés au CPS.

Ces quatre défis et les recommandations, en ce qui concerne la façon de relever ces défis, sont décrits ci-dessous.

(1) Les Grands Lacs comme source d'eau potable

En tenant compte de l'envergure de leur volume d'eau, de la population qu'ils desservent et des activités économiques qui se déroulent tout près d'eux, les Grands Lacs causent des problèmes complexes de gestion des ressources en eau. Afin de résoudre ces problèmes dans le cadre du processus de planification de protection des eaux brutes de l'Ontario, des articles concernant les Grands Lacs comme source d'eau potable ont été inclus dans la *Loi de 2006 sur l'eau saine*. Selon l'article 83, le ministre peut créer un ou plusieurs comités consultatifs chargés de le conseiller sur toute question relative à l'utilisation des Grands Lacs comme source d'eau potable; et selon l'article 85, le ministre peut fixer des objectifs relatifs à l'utilisation des Grands Lacs comme source d'eau potable.

Jusqu'à maintenant, la province a formé des sous-comités pour les Grands Lacs, comprenant des membres du CPS qui s'occupent des lacs Ontario et Érié. Ce qui est un excellent début, et nous félicitons la province d'avoir entrepris ces démarches initiales. Nous prévoyons que le travail de ces sous-comités sera bénéfique en ce qui a trait aux efforts déployés pour la protection des eaux brutes de l'Ontario. Cependant, afin de résoudre efficacement les problèmes complexes des Grands Lacs, nous croyons fermement qu'un comité consultatif sur les Grands Lacs devrait être créé afin d'évaluer l'ensemble du réseau des Grands Lacs. Ce comité devrait comprendre les membres du CPS, les experts de l'académie des Grands Lacs, les représentants des OENG, du gouvernement fédéral canadien et possiblement les représentants du gouvernement

fédéral des États-Unis. Nous estimons que l'article 83 est l'un des éléments les plus importants de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, car il est un point de ralliement autour duquel les autres lois, les traités et les règlements relatifs aux Grands Lacs peuvent être plus facilement réalisés. Par conséquent, nous suggérons vivement que vous preniez en considération, en tant que ministre, de créer ce comité aussitôt que possible.

(2) Réseaux privés d'eau potable et la Loi de 2006 sur l'eau saine

Bien que les efforts de protection des sources de l'Ontario, en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, soient surtout concentrés sur les réseaux municipaux d'eau potable, les ontariens ayant des réseaux privés en bénéficieront également de plusieurs façons. Par exemple, les ontariens de toute la province ayant des réseaux privés peuvent être éligibles à l'aide financière du Programme ontarien d'intendance de l'eau potable. De plus, la province a accordé son appui au projet « Votre puits, votre santé », un livret réalisé par *Green Communities Canada*, qui procure des renseignements aux propriétaires ruraux sur la protection de leur puits domestique et des eaux souterraines. Ce genre d'appui doit se poursuivre afin d'aider à garantir que les nappes aquifères et l'eau potable des régions rurales de l'Ontario soient mieux protégées.

Ce qui importe le plus, c'est que les groupes de six foyers ou plus qui sont desservis par le même puits ou prises d'eau de surface, ou un groupe de foyers desservis par six puits privés ou plus qui prennent leur eau de la même nappe aquifère peuvent (au moins en théorie) recevoir la même garantie de protection que celle offerte par les réseaux municipaux, en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*. Cependant, la décision « d'élever » ces réseaux non municipaux, dans le cadre du processus de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, reste à la discrétion du ministère de l'Environnement de l'Ontario (MEO) et des municipalités. Jusqu'à présent, sauf pour deux réseaux des Premières nations, très peu, sinon aucuns réseaux non municipaux ont été élevés dans le cadre du processus de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*.

Comme vous le savez, le nombre d'ontariens qui ont des puits ou des prises d'eau privées n'est pas négligeable puisqu'il est évalué entre 1,5 et 2,5 millions de personnes. Ces résidents ruraux qui ne profitent pas de ce niveau de protection, en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, sont un sujet fréquent de discussion lors des ateliers, des réunions et des appels conférence du *Water Guardians Network* (WGN), et ce niveau de protection est un enjeu majeur pour les ontariens ruraux qui suivent les progressions du processus de planification de protection des eaux brutes de l'Ontario.

Par conséquent, nous recommandons fortement que la province élabore des critères pour identifier les réseaux et pour donner la priorité aux réseaux non municipaux dont l'élévation est justifiée, selon la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, et que ces critères soient fondés sur les menaces potentielles sur la qualité et la quantité de l'eau potable. Alternativement, la province devrait encourager les municipalités et/ou les CPS à élaborer et à appliquer ces critères. La garantie de protection de ces réseaux, en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, permettra alors l'élaboration de politiques et de mesures

d'allégement appropriées afin de régler les problèmes qui menacent les réseaux non municipaux.

(3) Protection des sources de l'Ontario, régions et sources d'approvisionnement selon la juridiction fédérale

Les précisions nécessaires du MEO tardent à venir en ce qui concerne la façon de régler les menaces potentielles sur l'eau potable provenant des terres, des réseaux de transport et des installations gérées par le gouvernement fédéral, en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*. Nous savons que le MEO a élaboré un avis juridique à ce sujet, mais il n'a pas été acheminé jusqu'à présent au CPS pour qu'il soit examiné, en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*. Nous reconnaissons que ces problèmes juridictionnels sont compliqués et demandent du temps pour les résoudre; cependant, nous encourageons la province à travailler promptement avec les CPS, les parties prenantes et les représentants du gouvernement fédéral afin de délibérer à ce sujet. Une telle collaboration inter-juridictionnelle entraînera une protection plus efficace des sources d'eaux et une meilleure protection des ressources en eau en général. Nous suggérons que l'avis juridique du MEO soit complété et publié aussitôt que possible, et qu'en plus, les directives de réglementation à ce sujet soient fournies sous forme d'amendements au règlement 287/07, avant la fin de cette année.

(4) Transition des nouveaux membres dans le comité de protection des sources

Depuis la création du CPS, plusieurs membres représentant divers intérêts se sont désistés pour plusieurs raisons. Comme on pouvait s'y attendre, plus nous avançons dans le processus de planification des sources d'eaux, plus il est difficile pour les nouveaux membres du CPS de se tenir au courant des progressions sur la protection des eaux brutes. Ceci est causé par l'énorme quantité de lecture et l'aspect souvent exigeant des documents techniques qu'ils doivent examiner.

Nous recommandons que les filiales des programmes de protection des sources d'eaux communiquent avec les présidents des CPS à ce sujet, afin d'identifier les étapes qui peuvent être entreprises pour améliorer le processus de transition.

Monsieur le ministre, votre gouvernement et votre ministère ont réalisé beaucoup de chose pour sauvegarder l'eau potable de notre province, et beaucoup de travail reste à faire. Par conséquent, nous vous prions d'agir au sujet de ces recommandations afin de contribuer à relever les défis sérieux de la protection des sources d'eaux de l'Ontario identifiés dans cette lettre.

Veillez communiquer avec les soussignés si vous, ou votre personnel, avez d'autres questions ou commentaires au sujet de cette lettre.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

CANADIAN ENVIRONMENTAL LAW ASSOCIATION



le militant pour la protection des sources
Christopher Waffle

ENVIRONMENTAL DEFENCE



le coordonnateur de projet
Mike Layton

CANADIAN ASSOCIATION OF PHYSICIANS FOR
THE ENVIRONMENT



le directeur
Gideon Forman

CITIZENS ENVIRONMENT ALLIANCE



le directeur
Derek Coronado

CANADIAN FEDERATION OF UNIVERSITY WOMEN,
ONTARIO COUNCIL



la présidente
Myra Willis

COALITION FOR A LIVEABLE SUDBURY

Naomi Grant

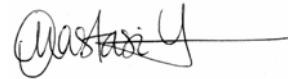
la présidente
Naomi Grant

CONCERNED WALKERTON CITIZENS



le vice-président
Bruce Davidson

ECOJUSTICE



l'avocate et l'économiste
Anastasia Lintner

FEDERATION ON ONTARIO COTTAGERS' ASSOCIATIONS



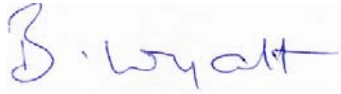
le directeur
Terry Rees

FEDERATION OF URBAN NEIGHBOURHOODS
ONTARIO



le président
Archie Campbell

FRIENDS OF EAST LAKE



la secrétaire/trésorière
Barbara Wyatt

FRIENDS OF THE TAY WATERSHED



le président
Carol Dillon

MISSISSIPPI VALLEY FIELD NATURALISTS

Howard Robinson
le trésorier
Howard Robinson

ONTARIO HEADWATERS INSTITUTE

Andrew McCammon
le directeur
Andrew McCammon

PROTECT OUR WATER AND ENVIRONMENTAL RESOURCES

Leslie Adams

le président
Leslie Adams

SCUGOG LAKE STEWARDS INC.



le président
J. L. Ross

SIERRA CLUB ONTARIO



le directeur de section
Dan McDermott

TOWARD BALANCE SUPPORT NETWORK

Frank Smith

le président
Frank Smith

WATERLOOIANs

David Wellhauser
le président
David Wellhauser

cc : Gord Miller, commissaire à l'environnement de l'Ontario
Brenda Lucas, Senior Special Advisor, MOE
Ian Smith, directeur des programmes de protection des sources, MEO
Charley Worte, Source Water Protection Manager, Conservation Ontario
Heather Kirby, Well Aware Manager, Green Communities Canada

Publication n° 711 de l'ACDE